

CHARTRE DE BON USAGE DU RESEAU INFORMATIQUE

Le règlement intérieur du collège François MITTERRAND de Fenouillet fait référence (carnet de liaison page 3 chapitre D article 4) à la l'application de la charte énoncée ci-dessous.

1 Champ d'application

les règles et obligations ci-dessous énoncées s'appliquent à toute personne utilisant le réseau informatique pédagogique .

2 Conditions d'accès

Chaque utilisateur se voit attribuer des données (identifiant et mot de passe) qui lui permettront de se connecter au réseau informatique de l'établissement pour utiliser les ressources pédagogiques disponibles et d'accéder aux informations présentes sur le réseau Internet.

Cet identifiant et ce mot de passe sont strictement personnels et confidentiels. Chaque utilisateur est responsable de l'usage qui en est fait : la communication à des tiers de ces informations engage sa responsabilité. Nul n'est autorisé à utiliser le compte d'autrui sans son autorisation expresse. Le mot de passe initial devra être changé, cette clé d'accès au serveur pourra être changé tous les ans si nécessaire.

3 Respects des règles et de la déontologie informatique

Les services offerts par le réseau informatique sont destinées à un usage scolaire et éducatif.

Chaque utilisateur s'engage à respecter les règles de la déontologie et notamment à ne pas effectuer d'opérations qui pourraient avoir pour conséquences :

- *De masquer sa propre identité ;*
- *De s'approprier le mot de passe du compte d'autrui ;*
- *D'altérer les données ou d'accéder à des informations appartenant à d'autres utilisateurs du réseau sans leur autorisation ;*
- *De porter atteinte à l'intégrité d'un utilisateur ou à sa sensibilité, notamment par l'intermédiaire de messages, textes ou images provocants ;*
- *D'interrompre le fonctionnement du réseau ou d'un des systèmes connectés au réseau ;*
- *De se connecter ou d'essayer de se connecter sur un site sans y être autorisé ;*
- *De détériorer ou de dérober du matériel informatique ou d'en modifier le bon fonctionnement.*

4 Règlements

La réalisation d'un programme informatique ayant de tels objectifs est également interdite. L'utilisateur qui contreviendrait aux règles précédemment définies s'expose à des sanctions qui pourraient aller à la suppression de son accès au réseau.

Les administrateurs du réseau informatique seront amenés à surveiller de manière précise et fréquente les activités liées au réseau de l'établissement.

Les administrateurs du réseau sont les seuls habilités à modifier tout ou partie du système y compris l'installation ou la suppression d'applications.

M. le Principal

T. CHANGEAT

Les administrateurs

B. RIPAUD A. MOLESIN

NB : Vous pouvez retrouver cette charte sur le site du collège (<http://pedagogie.ac-toulouse.fr/col-françois-mitterrand-fenouillet/>)



Déclaration d'adhésion à la charte de bon usage du réseau informatique et internet.

Je soussigné, appartenant au collège F. MITTERRAND de Fenouillet :

NOM : **Prénom :** **classe :**

Déclare avoir reçu et pris connaissance de la charte et adhérer pleinement aux principes et aux règles qui y sont énoncés.

Fait à le Visa des parents :

Signature de l'élève :